

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 2003865	Date d'inspection Le 12 octobre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Saint-Joseph		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, de l'alimentation, des effets personnels et des espaces de rangement. Observation : lavage des mains, collation et jeu libre. Les enfants vont aller à l'extérieur vers 3h15-3h30.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 octobre 2021

Date

original signé par
Chantal Berger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 octobre 2021

Date